



BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTION *

Prix de vente	Honoraires TTC
En-dessous de 140 000€	Forfait de 8000€
De 140 001€ à 250 000€	6%
De 250 001€ à 350 000€	5,5%
De 350 001€ à 450 000€	5%
De 450 001€ 1 000 000€	4,5%
Au-dessus de 1 000 000€	4%

Transactions d'immeuble non destinés à l'usage d'habitation (Box, place de parking, Cave, ...)

Forfait de 3000€ TTC

Biens à usage professionnel (bureaux/commerces)

6% Hors Taxes

Cession de fonds de commerce et de droit au bail

10% Hors Taxes avec un minimum de 3000€



SIE

Société Immobilière de la Basilique
Capital social : 25.000 Euros
RCS Evry B 353956 980
N° CPI91012016000010857
Délivrée par la CCI de l'Essonne
Transaction : 120.000 €uros
Caisse de Garantie : GALIAN
89, rue de la Boétie 75008 Paris

- *Toute baisse du prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat peut entrainer un nouveau calcul des honoraires de l'agence, suivant la complexité du dossier.
- *Les honoraires de l'agence sont à la charge de <u>l'acquéreur</u> sauf convention contraire.
- *TVA au taux en vigueur de 20% incluse.
- *Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR. En cas de commercialisation de biens neufs : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.
- *Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.